

# BIENVENUE AU SPECIS-UNSA

Dans un monde en plein bouleversement, sujet à des crises politiques et économiques de plus en plus fréquentes, à des inégalités et à une injustice sociale criantes, et tandis que certains se complaisent à voir sans cesse la mort du syndicalisme en France, les adhérents et les militants du SPECIS-UNSA se mobilisent quotidiennement et partout dans le pays pour faire évoluer le syndicalisme.

Etre réformiste ne signifie ni dire non à tout, ni dire Amen en bloc ! C'est au contraire être conscient des problèmes de la société actuelle et du monde, du besoin de changer un système de plus en plus défaillant, d'ouvrir des réflexions et de proposer des idées et des solutions négociées.

Il est indispensable de replacer l'être humain au centre de l'analyse et de cerner toutes les composantes de la société sous leurs aspects sociaux, juridiques, économiques...

Les membres du SPECIS, principalement issus du domaine informatique, sont engagés à lutter contre l'exclusion et les discriminations, à améliorer la protection sociale par la solidarité, à défendre et à promouvoir les libertés.



## CONTACTEZ-NOUS

### SPECIS-UNSA

21, rue Jules Ferry  
93177 - BAGNOLET Cedex  
Téléphone : 07 66 82 84 80

[www.specis.org](http://www.specis.org)

### Permanence d'Issy-les-Moulineaux (sur RDV)

14, rue Paul Bert  
92130 - ISSY-LES-MOULINEAUX  
Téléphone : 09 50 69 00 13



*libres ensemble*

**Syndicat  
Professionnel  
d'Etude, de Conseil,  
d'Ingénierie,  
d'informatique et de  
Services**

## POURQUOI ADHERER ?

L'adhésion à une organisation syndicale n'est pas une obligation en France, c'est avant tout une démarche volontaire.

### POURQUOI ADHÉRER AU SPECIS ?

Le SPECIS, affilié à l'UNSA, s'inscrit en permanence dans le cadre de l'indépendance du syndicalisme vis à vis des interlocuteurs gouvernementaux, patronaux et des partis politiques, sa charte est le socle commun à tous ses adhérents.

L'UNSA est attachée à l'autonomie de ses syndicats. Le SPECIS prend ainsi démocratiquement les décisions qui le concerne, sans intervention de l'Union Nationale, Régionale ou Départementale.

Les cotisations du SPECIS ne sont pas élevées et elles servent à financer son fonctionnement interne, ses conseils juridiques et à contribuer au fonctionnement de la fédération dont elle dépend et de la confédération nationale.

Ses comptes sont publiés annuellement comme prévu par la loi et consultables sur son site web ([www.specis.org](http://www.specis.org))

En outre, 66% de son montant est remboursé par crédit d'impôts sur le revenu, même si vous n'en payez pas !



## PROTECTION JURIDIQUE

Après 6 mois d'adhésion au SPECIS, tout adhérent à jour de ses cotisations bénéficie d'une assurance juridique en partenariat avec le groupe MACIF.

Celle-ci peut intervenir en cas de litige l'opposant à son employeur survenu dans le cadre de son activité professionnelle salariée.

L'assureur intervient dans la limite d'un plafond de dépenses fixé à 16 000 euros TTC par sinistre.

Sont pris en charge :

- Le coût des enquêtes, des consultations et des constats d'huissier.
- Le coût des expertises amiables.
- Les frais et honoraires d'avocat ou de toute personne habilitée pour défendre les intérêts de l'assuré devant toute juridiction.

Le dossier est préalablement vérifié par un défenseur syndical et par nos juristes ou nos avocats partenaires afin de s'assurer de sa solidité mais aussi de garantir sa recevabilité.



## INFORMATIONS & FORMATIONS

### ADHÉRER C'EST ÊTRE INFORMÉ

En adhérant au SPECIS, vous bénéficiez tous les mois des informations de l'actualité sociale et syndicale en recevant chez vous l'UNSA Mag'.

### WEB ET RÉSEAUX SOCIAUX

Restez informés au jour le jour via nos sites web et nos réseaux sociaux :

[www.unsa.org](http://www.unsa.org)  
[www.specis.org](http://www.specis.org)

[https://twitter.com/unsa\\_officiel](https://twitter.com/unsa_officiel)  
<https://www.facebook.com/UNSA.Officiel/>  
<https://www.youtube.com/user/UNSATV>

### SE FORMER POUR PROGRESSER

Adhérer au SPECIS c'est aussi avoir la possibilité de se former par le biais du CEFU, le Centre d'Etude et de Formation de l'UNSA.

<https://www.unsa.org/-Cefu-.html>

Pour cela, vous disposerez également de 12 jours de formation par an au titre du CFESS, le Congé de Formation Economique, Social et Syndical car se former est un droit.

